

COMPTE RENDU FO de la réunion des représentants de proximité
du dispositif itinérant **du 22 JUIN 2021**

La délégation FORCE OUVRIERE était composée de : Franck Lamoulen ,Philippe Bouquet

Séance présidée par Mostafa Rharade directeur du dispositif itinérant avec Armelle Blond directrice des ressources humaines

Cette réunion a été organisée en conférence téléphonique.

1 La direction du dispositif itinérant a lancé le 7 mai une enquête par un cabinet extérieur sur un projet de transformation du dispositif

Pouvez vous nous faire part des résultats de cette enquête ?

MR: « 200 personnes ont répondu au questionnaire relatif à l'enquête pour moitié des salariés du dispositif itinérant et pour moitié les clients internes (direction de centre , chargés de formation , direction de l'ingénierie , responsable de développement) et des entretiens individuels ou collectifs rassemblant 60 personnes ont été réalisés sur la perception du dispositif itinérant et son avenir .

Les résultats de l'enquête seront d'abord présentés en CSEC»

FO a pris position sur cette enquête sur la transformation du dispositif itinérant et craint que la parole des clients « internes » soit en contradiction avec les évolutions demandées par les formateurs itinérants

2 Des formateurs touchent une indemnité supplémentaire lorsqu'ils partent le dimanche ou reviennent de mission le vendredi soir après 17H30.

Qu'en est il de cette situation ?

MR: « une note de 2015 pose les conditions de réalisation de ces missions pour des entreprises privées avec un début de mission à 9h ou un prolongement de mission le vendredi après midi et un trajet le dimanche ou un retour le samedi donnant droit a une indemnité de 130 e contractualisée par une lettre de mission »

FO s'est toujours opposé à la contractualisation de ce type de mission puisque contraire à la réglementation du travail en vigueur à l'AFPA

De plus, les trajets en véhicule personnel le dimanche ou le samedi ne sont pas couverts par les assurances et la fréquence de ce type de missions a généré dans le passé des rps pour des formateurs qui écourtaient ainsi leur week end

3 Pouvez vous porter à la connaissance des RP les cas de fiches alerte RPS du dispositif itinérant qui sont actuellement traitées ?

AB : « nous informe que deux dossiers sont toujours en cours de résolution »

4 Quelles sont les impacts des nouvelles mesures gouvernementales de juin sur le dispositif itinérant?

MR ; « l'organisation en présentiel est inchangée pour les formateurs itinérants et le télétravail dit classique débutera en septembre avec la possibilité de passer de 2 jours à l'heure actuelle à un rythme différent de télétravail »

FO conseille aux salariés du dispositif itinérant d'interpeller leur manager pour mettre en place les modalités de télétravail
En effet , chaque salarié peut exprimer ce nouveau besoin à l'instar des collègues de la difq et du siège
De plus , FO informe la direction que la vaccination par la médecine du travail en ile de france n'est plus d'actualité

5 Pouvez vous nous préciser les modalités d'alimentation du CET avant fin juin pour les salariés du dispositif itinérant?

MR : « un dossier est disponible sur la boîte disp iti reprenant le principe d'une ouverture d'un compte CET de façon manuelle et une alimentation du CET par SIRH »

6 Les chiffres d'absentéisme au dispositif itinérant deviennent préoccupants de près de 20 % .Comment analysez vous cette évolution ?

MR: « de janvier a mai 2021 , 1800 jours pour arrêt maladie ont été constatés pour 77 salariés sans le comptage des congés de disponibilités de plus de 6 mois soit près de 6 % des salariés »

FO s'inquiète d'un taux d'absentéisme frolant 20% sur le périmètre SID soit près de 200 personnes sur un effectif de 1000 salariés.

Si les arrêts maladie covid (garde d enfants , cas contact , personnes vulnérables) ne sont pas différenciés des arrêts classiques , la tendance interroge sur la prise en compte de la souffrance morale ou physique des salariés .

7 L'imputation des RTT pour la prise de congés semble bloquante sur SIRH

Avez vous des explications ?

AB: « les soldes RTT apparaissent bien mais sont souvent non acquis dus à des reports ou une imputation anticipée sur les mois qui courent »

Fo conseille aux salariés rencontrant cette difficulté d'imputation de congés rtt de se rapprocher d'Helène Guerin pour une explication plus détaillée

8 Certains collègues formateurs nous font remonter des différences de traitement de salaire pouvant aller jusqu'à 700€ annuel

- A emploi égal
- Classification égale
- Ancienneté équivalente,
- Indice de salaire égal,

Comment justifiez-vous ces différences ?

MR : « tout dépend du parcours professionnel du salarié et suivant les conditions de prise de fonction , les évolutions de salaires , les promotions en internes : des différences peuvent apparaître»

9 Quid des vignettes Crit'Air ?

Procédure ?

Remboursement ?

MR: « concur prend désormais en charge les frais relatif à l'achat de vignette Crit air qui avait été validé par une note en 2017»

FO revient sur une question posée en mai sur le remboursement des frais de restauration sur le centre de fontenay le comte et s'inquiète du temps pris par la direction pour rembourser les formateurs concernés et modifier sur concur « restauration hors afpa » pour le centre AFPA de FONTENAY

Fin de la réunion 16h00

N'hésitez pas à interpellier vos représentants de proximité itinérant

Philippe bouquet

José Luis Pinto

Frank Lamoulen